

... la commission d'enquête relative à

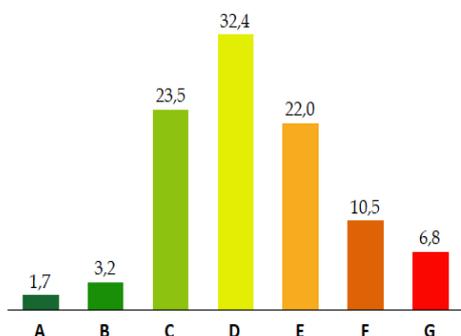
L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



La commission a été constituée mi-janvier 2023 à la demande du groupe écologiste - solidarité et territoires. Depuis cette date, elle a entendu 174 personnes au cours de 21 réunions plénières et plus de 66 heures d'auditions. Elle a également réalisé trois déplacements, en Isère, dans les Alpes-Maritimes et auprès des institutions européennes à Bruxelles.

Cela reflète la volonté de la commission de chercher des solutions concrètes et ancrées dans les territoires en se plaçant à l'écoute des professionnels de terrain et des citoyens. Redonner confiance à travers des filières locales de rénovation est l'une des clefs pour relever le défi de l'accélération de la rénovation des logements dans notre pays.

1. PRENDRE CONSCIENCE DES ENJEUX DE LA RÉNOVATION



La France compte environ 37 millions de logements dont plus de 80 % sont des résidences principales. Selon l'Observatoire national de la rénovation énergétique (ONRE), **5,2 millions (17 %) sont classées F et G. Deux tiers du parc sont concernés par la rénovation énergétique.** En effet, l'objectif fixé par la [stratégie nationale bas-carbone](#) (SNBC) est un parc neutre en carbone en 2050, et donc composé de logements classés A, B et minoritairement C (ci-joint la répartition des résidences principales en fonction de leur étiquette DPE en 2022 [selon l'ONRE](#)).

De cet état des lieux découlent quatre grands enjeux : écologique, social et sanitaire, urbain et industriel.

A. ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050

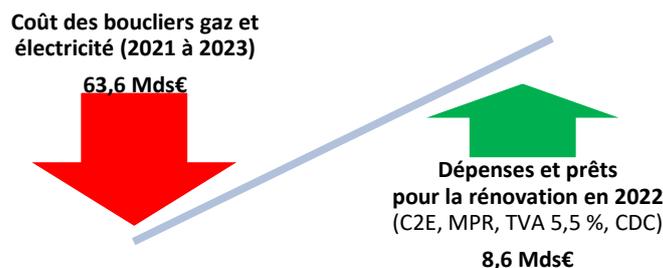
Le premier enjeu est écologique : limiter le réchauffement climatique et parvenir à la neutralité carbone en 2050. À cet égard, **le bâtiment représente 48 % de la consommation nationale d'énergie et 28 % des émissions de gaz à effet de serre.** Le logement en constitue les deux tiers. Il faut donc agir autant dans le domaine de la décarbonation que dans celui de la sobriété puisqu'il faudra faire face au besoin supplémentaire d'électricité.

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, la SNBC a fixé un **objectif de 370 000 logements à rénover au niveau BBC chaque année d'ici 2030 et 700 000 au-delà. La France en est loin** : le nombre de ces rénovations n'est pas connu avec précision mais il est compris entre **50 000 et 100 000**. Or, [la future directive](#)

européenne sur l'efficacité énergétique des bâtiments va conduire à renforcer l'objectif de 30 % selon le SGPE.

B. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le second enjeu est social et sanitaire. L'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) estime qu'environ **5,6 millions de ménages souffrent de précarité énergétique**, c'est-à-dire peinent à faire face à leurs factures ou sont contraints de réduire leur consommation. Cette situation a un impact direct sur la santé. Selon une étude de l'OFCE, cela **accroîtrait de 50 % les risques de maladie**. Cette réalité a été aggravée par la crise récente sur les prix de l'énergie. Mais on ne peut qu'être interpellé par **le coût des boucliers mis en place, soit plus de 63 milliards d'euros, pour un impact à court terme, alors que les budgets consacrés à la rénovation énergétique sont beaucoup moins importants.**



Sources : SGPE et commission des finances

C. LIMITER L'ARTIFICIALISATION ET PRÉSERVER LE PATRIMOINE

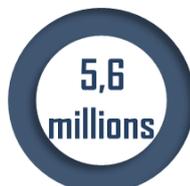
Le troisième enjeu est urbain, patrimonial et paysager. **Deux tiers des surfaces artificialisées seraient liés à de nouveaux logements et 80 % des logements de 2050 seraient déjà construits.** La réduction de l'artificialisation, la densification et la revitalisation de centres anciens sont clairement des objectifs de la rénovation. La rénovation ne doit pas non plus conduire à une banalisation et même à une destruction du caractère propre de nos régions. Il est espéré au contraire qu'elle contribue à leur valorisation et leur durabilité.

D. UNE FILIÈRE INDUSTRIELLE À DÉVELOPPER

Le quatrième enjeu est économique et industriel. Il est essentiel pour notre pays que les dépenses considérables de rénovation en matériaux ou en équipements ne se traduisent pas par des importations mais contribuent à créer une véritable filière industrielle. La demande de pompes à chaleur s'est fortement accélérée avec les aides publiques. Mais quelle est la proportion fabriquée en France ? Il y a par exemple un quasi-monopole chinois sur les compresseurs.



de passoires thermiques.



de ménages en précarité énergétique.



des logements de 2050 sont déjà construits.



des pompes à chaleur sont importées.

2. UNE POLITIQUE ENCORE EN CHANTIER

La commission d'enquête constate que la politique publique de rénovation énergétique des logements est toujours en chantier. Il y a un risque de découragement malgré des progrès réels. Les outils sont encore à améliorer pour atteindre les objectifs fixés.

A. LE RISQUE DU DÉCOURAGEMENT

Il y a un risque de découragement face à l'instabilité, la complexité et un reste à charge qui reste trop élevé alors que la tâche est considérable.

Au cours de la plupart des auditions, l'absence de constance est revenue comme l'un des facteurs principaux d'attentisme et de confusion. Il y a eu des changements de pied brutaux, comme l'abandon du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et la création de MaPrimeRénov' tournée vers les ménages modestes, même si la réforme a été *in fine* positive. À l'intérieur du dispositif MaPrimeRénov', le détail **et les conditions des aides changent tous les ans et parfois plus vite encore**. Il en est de même pour accéder aux certificats d'économie d'énergie, les CEE. Autre exemple, le service d'accompagnement des particuliers à la rénovation a changé cinq fois de nom et deux fois de mode de financement dans les années récentes !

« Les changements permanents provoquent attentisme et confusion »

Cette instabilité nourrit la complexité. Sans qu'il faille généraliser, la demande d'une aide MaPrimeRénov' a pu virer au cauchemar en raison d'un système entièrement dématérialisé, sans droit à l'erreur, aux allures kafkaïennes. À l'issue, des demandes restent insatisfaites et d'autres aboutissent à des montants moindres qu'espérés.

La confiance est également érodée par les fraudes. La DGCCRF a indiqué que plus de 10 000 plaintes avaient été déposées sur sa plateforme [SignalConso](#) dans ce secteur qui la mobilise dans une proportion beaucoup plus importante que d'autres. Ce domaine est propice aux escroqueries et démarchages abusifs, y compris téléphonique, de prétendus conseillers France Rénov' ou de fausses entreprises RGE.

La difficulté vient également du fait que ces travaux coûtent cher, plusieurs dizaines de milliers d'euros pour une rénovation globale. **Le reste à charge est élevé** et trop long à rentabiliser. Pour les plus modestes, il peut être supérieur à 30 % et représenter une demi-année voire une année entière de revenu, ce qui n'est pas supportable.

B. MASSIFICATION DES GESTES MAIS PAS DES RÉNOVATIONS GLOBALES

Selon l'ONRE, en 2020, 2,1 millions de logements ont bénéficié d'au moins une des quatre principales aides pour leur rénovation énergétique : CITE, MPR, CEE ou TVA à 5,5 %. C'est une réelle satisfaction mais beaucoup de ces rénovations sont très partielles



et parfois contreproductives. **MaPrimeRénov' est un vrai succès avec plus de 650 000 demandes en 2021 et 2022, tout en permettant des gains énergétiques 40 % supérieurs au CITE. Mais pas plus de 10 % seraient des rénovations globales.** En dehors des dispositifs dédiés à ce type de rénovation, dans 72 % des cas, il s'agit d'un simple changement de mode de chauffage au profit d'une pompe à chaleur. C'est positif en termes de décarbonation, mais cela ne contribue pas à faire disparaître les passoires ou à réduire la précarité énergétique, si rien n'est fait pour l'isolation du logement. Cela peut également être dangereux pour la stabilité du réseau électrique en accroissant la demande les jours de pointe ou en généralisant la climatisation.

Il faut ajouter qu'à ce stade, les mesures d'économie d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre sont théoriques. **Un [rapport de l'Ademe de 2020](#) pointait le fait que dans le cadre des CEE, les gains réels ne représentaient vraisemblablement que 59 % des**

gains théoriques. Les résultats de [l'étude lancée en début d'année 2023 par l'ONRE](#), qui exploitera les données réelles des compteurs intelligents d'un million de ménages, sont donc très attendus.

C. LES LIMITES D'UNE POLITIQUE EN COURS DE DÉPLOIEMENT

La loi Climat et résilience, votée à l'été 2021, constitue le cadre de la politique de rénovation. Elle a mis en place **des outils et un calendrier** de déploiement et d'obligations qui s'étale jusqu'en 2034. Cela assure une certaine visibilité et prévisibilité qui est nécessaire. Toutefois, certains outils sont à leurs prémices et certaines obligations ne sont pas encore entrées en vigueur. Toutefois, les investigations de la commission d'enquête font ressortir six difficultés principales.

« Le bâtiment est malade mais le thermomètre qu'est le DPE donne une température différente selon le médecin »

Tout d'abord, il apparaît assez clairement que **le diagnostic de performance énergétique (DPE) a été rendu opposable et est devenu l'instrument central de la politique de rénovation avant même d'être réellement fiabilisé.** À l'été 2021, le « nouveau » DPE, qui faisait apparaître un trop grand nombre de passoires énergétiques, a dû être retiré et remplacé. Mais il est encore usuel qu'un même logement reçoive une note différente selon le diagnostiqueur.



Le label Reconnu garant de l'environnement (RGE), censé désigner les entreprises compétentes pour procéder aux opérations de rénovation qui bénéficient d'une aide publique, est contesté. Les entreprises le trouvent trop complexe ; les clients ne l'estiment pas protecteur. De fait, il impose **les mêmes obligations à une entreprise artisanale et à une multinationale** : un seul référent formé et cinq chantiers à contrôler, ce qui peut être trop pour l'une et rien pour l'autre.

Actuellement, **seules 60 000 entreprises du bâtiment sont labellisées, soit 15 % du total.** Beaucoup d'entreprises l'ont abandonné car leurs clients ne peuvent prétendre à une aide significative d'ailleurs trop complexe à obtenir.

Quant à l'**Accompagnateur Rénov'** qui devrait garantir la bonne orientation des ménages et éviter les escrocs, il est en cours de déploiement. S'il n'est donc pas possible d'en faire un bilan, les travaux de la commission ont montré que sa création provoquait une **réelle inquiétude des collectivités et des plateformes locales d'information** qui ne comprennent pas bien comment ce nouvel acteur prendra place dans l'existant et comment il sera financé. Il suscite aussi la méfiance des meilleurs connaisseurs des pratiques frauduleuses qui craignent que, sans contrôle suffisant, **s'installe une véritable entente de malfaiteurs sous forme de circuit en vase clos, de l'accompagnateur à l'entreprise qui contrôlera les travaux.**

Quatrième écueil identifié, les copropriétés. La temporalité des prises de décision et la nécessité de rendre les copropriétaires solidaires n'ont pas été prises en compte. Dans un même immeuble, chaque appartement peut avoir un DPE différent et si celui qui a une mauvaise étiquette voudra faire des travaux avant 2025 ou 2028, ceux qui peuvent attendre bloqueront toute décision. Il est en outre difficile de préparer un dossier de copropriété sur plusieurs années alors que les aides changent tous les ans voire plus.



Maison à colombages menacée par une isolation par l'extérieur (Oise – Maisons Paysannes)

Cinquièmement, les particularités du bâti ancien, c'est-à-dire datant d'avant 1948, n'ont pas été prises en compte. Le cas des maisons à colombages isolées par l'extérieur avec du polystyrène est un cas d'école. **Le bâti ancien paraît comme un véritable impensé de la politique de rénovation énergétique alors même qu'il représente un tiers des logements ! D'ailleurs plus d'un tiers de ces logements sont classés F ou G** alors qu'ils sont souvent construits en matériaux locaux et plus agréables à habiter l'été.

Enfin, même si des progrès ont été accomplis ces dernières années avec la création d'un coordinateur entre les ministères du logement et de la transition écologique, ou très récemment avec celle du secrétariat général à la planification écologique (SGPE) qui n'a toutefois aucun poste dédié à la rénovation, **le pilotage interministériel est encore insuffisant et morcelé**. Le ministère de la culture, qui exerce pourtant la tutelle sur les écoles d'architecture ou qui est responsable de la conservation du patrimoine, n'avait, jusqu'à récemment, jamais été associé à la politique de rénovation !

3. RELEVER LE DÉFI DE L'ACCÉLÉRATION DE LA RÉNOVATION

Pour relever le défi de l'accélération de la rénovation énergétique, la commission a retenu une vingtaine de propositions autour de quatre axes principaux.

A. UNE STRATÉGIE STABILISÉE, AMBITIEUSE ET SOLIDAIRE

Les grands objectifs de la politique de rénovation ont déjà été fixés. Il n'y a pas lieu de chercher à les modifier, voire à les accélérer, ce qui ne serait guère réaliste. **Il faut plutôt chercher à savoir comment les atteindre**. La France a besoin d'une stratégie claire qui n'ait pas pour seul objectif de décarboner, mais aussi de rénover réellement, afin d'éliminer les passoires et la précarité énergétique. La sobriété et l'isolation sont au moins aussi importantes car l'électrification totale du parc n'est sans doute pas supportable par le réseau et les capacités actuelles ou futures de production. **Il nous faut donc garder un mix énergétique équilibré et résilient, ouvert à plusieurs énergies et plusieurs technologies. La géothermie, les réseaux de chaleur et la biomasse doivent se développer**. De même, alors que 40 % des Français et 60 % des logements sociaux sont chauffés au gaz, **il est déraisonnable d'envisager une interdiction à court terme (Proposition n° 1)**.

Le deuxième point important est de **favoriser systématiquement les rénovations efficaces, dans un parcours accompagné et cohérent, pour conduire à une rénovation globale**. Tout doit concourir à rendre ces démarches plus avantageuses que le geste isolé et sans lendemain (n° 2).

Confirmer le caractère solidaire de la rénovation et l'objectif de tendre, par des aides appropriées, vers un reste à charge minimal et cohérent avec le revenu des ménages (n° 3) sont les conditions d'une transition énergétique juste.

Il nous faut également **garantir la stabilité de cette stratégie et du volume financier des aides en l'insérant dans une programmation budgétaire** jointe à la future loi de programmation sur l'énergie et le climat qui sera examinée à l'automne (n° 4).

Enfin, **assurer le pilotage interministériel de cette politique au niveau du Premier ministre**, à travers un SGPE renforcé et en associant le ministère de la culture, permettra de renforcer la cohérence de l'action publique (n° 5).

B. REDONNER CONFIANCE

Il faut faire du DPE un outil incontestable (n° 6). Cela passe par la formation et la professionnalisation des diagnostiqueurs, notamment à travers **la délivrance, accompagnée de contrôles, d'une carte professionnelle**. Cela passe par une **nouvelle réforme du calcul du DPE pour prendre en compte le bâti ancien, corriger les biais en défaveur des petites surfaces et intégrer le confort d'été à la note**. Pour le bâti ancien, en attendant ces évolutions et pour une période maximum de deux ans, c'est-à-dire d'ici 2025, nous proposons de revenir à l'ancien DPE sur factures. L'intégration du confort d'été paraît également incontournable alors que les études font ressortir la surmortalité à l'occasion des vagues de chaleur. Dans ces conditions, il sera logique que **le DPE devienne obligatoire pour toute demande d'aide** à la rénovation et enclencher un parcours.

« Ce sont des réseaux locaux d'information et d'accompagnement qui apporteront confiance et garantie d'efficacité aux ménages »



Les collectivités locales doivent revenir au cœur du dispositif (n° 7 et 8), notamment pour réussir l'accompagnement des ménages. Il est important de s'appuyer sur les dynamiques et expérimentations locales et tous les dispositifs déjà en place qui fonctionnent. Mon Accompagnateur Rénov' ne doit pas renouveler l'erreur des dispositifs CEE ou de

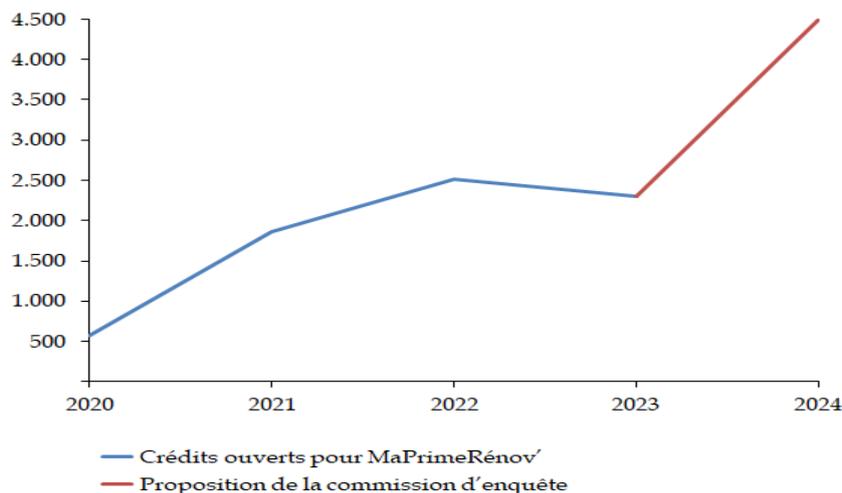
MaPrimeRénov' entièrement dématérialisés et gérés depuis Paris. **Les collectivités locales doivent être le point d'entrée de l'information et de l'accompagnement, et le lieu où pourront se formaliser un parcours et s'agréger les demandes d'aides.**

Ces réseaux locaux s'articuleront avec les entreprises du territoire qui doivent retrouver toute leur place dans la rénovation. **Aujourd'hui, la rénovation se fait largement sans les entreprises artisanales. Il faut y remédier (n° 9)**. Non seulement le label RGE doit pouvoir être attribué sur chantier mais, comme cela se fait déjà pour le gaz ou l'électricité, elles doivent tout simplement pouvoir faire valider leur chantier sur la base d'un contrôle *a posteriori* et les rendre éligibles aux aides.

Il faut enfin beaucoup **mieux lutter contre la fraude (n° 10)**. Il y a des contrôles, mais ils ne sont pas coordonnés et leurs résultats ne sont pas partagés entre l'Anah, les CEE, le RGE ou la DGCCRF. Il faut lever ces obstacles. Il faut **alourdir les sanctions pénales contre les escrocs** qui usurent, par exemple, la qualité de conseiller France Rénov' ou le label RGE et portent préjudice aux fonds publics. Il faut généraliser la possibilité de prononcer une **amende en pourcentage du chiffre d'affaires pour frapper au portefeuille**. Il faut **accroître les moyens de la DGCCRF** qui a perdu mille postes depuis quinze ans. Il faut enfin que les consommateurs soient mieux informés de leur droit et que **toute publicité ou site internet faisant la promotion de la rénovation renvoie obligatoirement vers France Rénov'**.

C. GARANTIR LE FINANCEMENT

Tout d'abord, en cohérence avec la volonté de favoriser les rénovations les plus efficaces, il est proposé de porter les crédits de MaPrimeRénov' à 4,5 milliards d'euros dès 2024 (+ 1,6 milliard), de tripler les aides à la rénovation globale pour les ménages les plus modestes en portant le plafond d'aide à 45 000 euros. Pour ces ménages, l'audit énergétique et l'accompagnement doivent pouvoir être gratuits (n° 11).



Source : Cour des comptes et les documents budgétaires

Il est ensuite proposé de **déployer plus largement l'éco-prêt à taux zéro et le prêt avance rénovation en levant les blocages (n° 12 et 13)**. Avec la hausse des taux, l'éco-PTZ a retrouvé tout son intérêt. Il reste néanmoins trop complexe et ses plafonds méritent d'être significativement rehaussés à 70 000 euros pour accompagner les rénovations les plus efficaces. Quant au prêt avance rénovation, il est pour le moment un échec : seulement une centaine a été attribuée. Cela s'explique par des conditions trop restrictives qui ne sont pas justifiées, notamment de rang d'hypothèque, et par le fait qu'il ne soit pas à taux zéro.

Enfin, **il faut assurer le couplage des différentes aides entre elles et celui des aides et des prêts (n° 14)**. Les conditions d'obtention de MaPrimeRénov' et des CEE doivent être harmonisées et surtout rendues transparentes pour les demandeurs. De même, le couplage de l'éco-PTZ avec MaPrimeRénov' doit être conforté avec des montants améliorés. Une évaluation du potentiel de couplage de la TVA 5,5 % avec les aides devrait être étudiée (n° 15).

Concernant les copropriétés (n° 16), il convient, d'une part, de rendre les copropriétaires solidaires face à la rénovation énergétique en s'appuyant sur **le DPE collectif qui doit devenir opposable dans les copropriétés pour l'application des interdictions de louer** prévues par la loi Climat et résilience. Il est, d'autre part, nécessaire **d'abaisser les majorités pour prendre les décisions** de contracter des emprunts, notamment en passant aussi souvent que possible à la **majorité simple**.

Les bailleurs sociaux sont prêts techniquement et ont la volonté de passer rapidement à l'action. La rénovation du parc implique cependant **un investissement de l'ordre de 9 milliards d'euros par an que les bailleurs ne peuvent porter sans aide de l'État** dans le contexte actuel marqué par la réduction de loyer de solidarité décidée en 2017 et la hausse des taux du livret A. Il est certes possible d'agir sur l'endettement mais, fondamentalement, les bailleurs ont besoin de fonds propres. C'est pourquoi, il est proposé que **l'État débloque, dès 2024, un soutien de 1,5 milliard d'euros** puis inscrive un engagement cohérent avec les objectifs de rénovation dans la programmation budgétaire qui a été demandée et le Pacte de confiance qui doit être signé avec le mouvement HLM (n° 17).

D. STRUCTURER L'OFFRE NATIONALE DE RÉNOVATION

Pour réussir la rénovation, il est nécessaire de structurer une véritable filière française.

Il y a tout d'abord **un enjeu de formation, puisqu'on estime à 200 000 le nombre de professionnels** qui doivent être formés, de l'ouvrier à l'architecte. Ce sont de nouvelles technologies, de nouveaux équipements, mais aussi de nouveaux matériaux qu'il faut apprendre à poser et utiliser, y compris biosourcés ou des techniques propres aux bâtiments anciens et patrimoniaux (n° 18).

Il convient ensuite de soutenir les filières industrielles et de matériaux français. C'est vrai pour les équipements et matériaux traditionnels dont il faut favoriser la relocalisation (n° 19) ou le développement en France, notamment en s'appuyant sur un « CarbonScore » et des obligations de déclaration environnementale. L'objectif du SGPE de porter de 350 000 à 1,3 million la production nationale de pompes à chaleur d'ici 2030, avec une valeur ajoutée à 90 % française et la création ou consolidation de 60 000 emplois, doit être soutenu.



L'effort doit aussi porter sur la filière des matériaux biosourcés (n° 20) qui présentent de très nombreuses qualités, du stockage du carbone au confort d'été. Il convient pour l'essentiel de bonifier les aides, de les insérer aux commandes publiques et de les accompagner pour faciliter leur certification (à gauche bloc de béton de chanvre, Biosys-Vicat).

Il est ensuite proposé de développer la filière de la géothermie et les réseaux de chaleur (n° 21 et 22). Des obstacles réglementaires doivent être levés et les crédits du fonds Chaleur de l'Ademe doivent être doublés et portés à 1 milliard d'euros dès 2024.

Enfin, une filière de la rénovation du bâti ancien reste à créer pour le protéger de la banalisation et de la destruction (n° 23). Il faut encourager la prise de conscience, le recensement de ce petit patrimoine et adapter les gestes de rénovation pour préserver son esthétique et ses qualités. Cela passera aussi par un développement de la formation, des outils de financement spécifiques élargis, à travers notamment la Fondation du patrimoine, et un cadre réglementaire enfin clarifié, le décret de la loi Climat et résilience en la matière étant toujours attendu.

POUR EN SAVOIR +

- La loi Climat et résilience (2021)
- La loi Énergie et climat (2019)
- Rapport de l'OPECST sur la rénovation des bâtiments (2023)
- Rapport de l'OPECST sur la sobriété énergétique (2023)



Dominique Estrosi Sassone

Présidente

Sénateur
des Alpes-Maritimes
(Les Républicains)



Guillaume Gontard

Rapporteur

Sénateur de l'Isère
(Écologiste - Solidarité
et Territoires)

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'EFFICACITÉ
DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

[http://www.senat.fr/commission/enquete/
2023_renovation_energetique.html](http://www.senat.fr/commission/enquete/2023_renovation_energetique.html)

Téléphone : 01.42.34.23.20



RELEVER LE DÉFI DE L'ACCÉLÉRATION DES RÉNOVATIONS

23 PROPOSITIONS

Axe 1 - Définir une stratégie stabilisée, ambitieuse et solidaire

1. Préserver un **mix énergétique équilibré et résilient**. Adopter un calendrier réaliste de réduction du gaz fossile, ne pas interdire les chaudières à gaz.
2. Promouvoir les **rénovations les plus efficaces, dans des parcours** vers la rénovation globale, qui doivent être systématiquement mieux aidés que les gestes isolés.
3. Conforter la **priorité vers les plus modestes** pour atteindre un reste à charge minimal.
- 4 : Garantir la stabilité des aides et leur financement à travers une **loi de programmation**.
5. Assurer le **pilotage** de la rénovation énergétique au niveau du Premier ministre.

Axe 2 - Redonner confiance, fiabiliser les outils, ancrer la rénovation dans les territoires

6. Fiabiliser le **DPE**, créer un DPE spécifique pour le bâti ancien, intégrer le confort d'été. Rendre le DPE obligatoire pour toute demande d'aide. Poursuivre la professionnalisation des diagnostiqueurs (créer une carte professionnelle).
7. Remplacer les **collectivités locales au cœur** de l'information et de l'accompagnement comme responsables d'un **guichet unique**. Favoriser les initiatives et expérimentations.
8. Garantir un **Accompagnateur Rénov'** de confiance, compétent et neutre.
9. Redonner aux artisans leur rôle d'acteur de proximité et de confiance dans la rénovation en simplifiant le **RGE** (contrôle *a posteriori* sur chantier).
10. Mieux **lutter contre la fraude** en renforçant la coordination des contrôles. Redonner des moyens humains à la DGCCRF. **Alourdir les peines** en cas d'escroquerie (jusqu'à 10 ans de prison et 1 million d'euros d'amende) et développer les peines en pourcentage du chiffre d'affaires. **Rendre obligatoire un lien avec France Rénov'** dans toute publicité pour la rénovation.

Axe 3 - Garantir le financement de la rénovation

11. Porter les crédits de **MaPrimeRénov'** à **4,5 Mds€ en 2024** (+ 1,6 Md€). **Tripler les aides pour les plus modestes** jusqu'à 45 000 € en cas de rénovation globale au lieu de 17 500 €.
12. **Porter l'éco-PTZ de 50 000 à 70 000 €** pour les rénovations globales.
13. **Accorder un taux zéro pour le prêt avance rénovation** pour les plus modestes.
14. **Coupler les aides (MPR et CEE) et les prêts** de manière transparente pour les citoyens.
15. Évaluer l'efficacité d'un couplage du **taux de TVA à 5,5 %** sur les travaux de rénovation avec les aides.
16. Faire du **DPE collectif la référence dans les copropriétés**, notamment pour les locations, et faciliter les décisions et le financement des travaux par un **recours élargi à la majorité simple**.
17. **Redonner 1,5 Md€ d'aides de l'État aux bailleurs sociaux dès 2024**.

Axe 4 - Structurer une filière industrielle française de la rénovation

18. **Former 200 000 professionnels d'ici 2030**.
19. **Soutenir la relocalisation de la filière française de matériaux et d'équipements**, notamment de PAC. Augmenter de 45 % les crédits de recherche du CSTB d'ici 2027.
20. **Développer le recours aux matériaux biosourcés** par la commande publique, une bonification des aides et un appui à la certification.
21. **Développer la géothermie**, simplifier les conditions réglementaires.
22. **Doubler, dès 2024, en les portant à 1 Md€ les aides de l'Ademe pour le chauffage urbain**.
23. **Réussir la rénovation du bâti ancien et patrimonial** en adaptant la réglementation (DPE, recensement, règle d'ITE, exceptions à la loi Climat et résilience), en développant les aides et en formant les acteurs.